

27 janvier 2014

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 10 octobre 2012 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2011-2012 du Grand Théâtre de Genève.

Rapport de M. Tobias Schnebli.

La proposition a été renvoyée à la commission des arts et de la culture le 31 octobre 2012. La commission s'est réunie le 26 novembre et le 3 décembre 2012 pour étudier cette proposition, sous la présidence de M. Olivier Baud. Les notes de séances ont été prises par M. Léonard Micheli-Jeannet et M^{me} Danaé Frangoulis, que le rapporteur remercie pour la précision et la qualité de leur travail.

Résumé des comptes¹ globaux d'exploitation du Grand Théâtre de Genève pour la saison 2011/2012

- Dépenses: 58,9 millions de francs
 - Personnel (administratif + technique + artistique): 34,3 millions de francs
 - Biens, services, locaux, frais généraux: 10,4 millions de francs
 - Dépenses de production (spectacles): 14,2 millions de francs
- Financement: 58,9 millions de francs
 - Ville de Genève (budget, subventions espèces et nature): 38,6 millions de francs
 - Fonds intercommunal: 2,5 millions de francs
 - Garantie déficit (juillet-décembre 2011): 0,5 million de francs
 - Recettes propres Fondation du Grand Théâtre de Genève: 16,6 millions de francs
 - Déficit prélevé sur le fonds de réserve: 0,2 million (195 400,91) francs

Séance du 26 novembre 2012

Audition de M. Tobias Richter, directeur général du Grand Théâtre de Genève, de M^{me} Silvia Bono, secrétaire générale, et de M^{me} Lorella Bertani, présidente du conseil de Fondation du Grand Théâtre de Genève

Le Grand Théâtre de Genève face à des problèmes structurels

Le conseil de Fondation du Grand Théâtre de Genève (GTG) a changé en 2007 et en est à son deuxième mandat. Une commission unique du personnel

¹ Le compte rendu relatif aux comptes de la saison 2011-2012 se trouve sur le site du Conseil municipal dans l'ordre du jour.

réunissant l'ensemble du personnel du GTG a été créé, et on a établi un organigramme détaillé des fonctions ainsi qu'une classification de toutes les fonctions de tous les employés du GTG avec la description des fonctions artistiques, administratives et techniques. Plusieurs postes sous statut de la fondation ont été municipalisés afin de supprimer quelques inégalités de traitement existantes au GTG. Une organisation relative à la santé et la sécurité du personnel a également été mis en place, avec des rencontres régulières avec la commission des personnels et les syndicats. La gestion financière a été revue avec la mise en œuvre d'un nouveau plan comptable analogue à celui des collectivités publiques et d'un plan informatique de gestion.

Cette gestion des dépenses rigoureuse a permis de constater que les frais de production des spectacles sont passés de 16 000 000 de francs en 2007 à 13 000 000 de francs en 2012. S'il y a moins d'argent pour la création de spectacles, mission première du GTG, cela alimente une spirale négative, diminuant les revenus du GTG pour la vente ou la location de ses spectacles.

Les représentant-e-s du conseil de Fondation du GTG ont par ailleurs souligné et expliqué aux commissaires le déficit structurel dont souffre le GTG. Environ 3,5 millions de francs provenant des recettes (billetterie et sponsors) doivent être affectés à la couverture des frais de fonctionnement. Ces 3,5 millions représentent environ 10% des frais de fonctionnement. Ce problème structurel est grave sous plusieurs aspects. Idéalement, les recettes liées au fonctionnement du GTG devraient être investies dans le domaine artistique, et les subventions des collectivités publiques devraient suffire à payer les frais de fonctionnement.

En l'absence de nouvelles entrées, l'affectation aux frais de fonctionnement de 5% des revenus de la Fondation du GTG exigée par le Conseil administratif est problématique. Par contre, le GTG connaît un taux d'autofinancement proche de 30%, alors que la moyenne européenne se situe autour de 17 à 18%.

Points spécifiques aux comptes 2011-2012

Ne pouvant pas relater dans ce rapport la totalité des questions soulevées lors de l'audition, le rapporteur se limitera à en rappeler trois.

Le déficit de la saison 2011-2012 a été couvert, pour une part, avec la «garantie de déficit» accordée dans le budget de la Ville (un demi-million de francs pour la deuxième moitié de 2011), et par un prélèvement de 195 400 francs sur le fonds de réserve, c'est-à-dire la fortune de la fondation. Cela a réduit ce fonds à 63 834,27 francs à l'ouverture de la saison 2012-2013. La décision de ne plus accorder de garantie de déficit entrera en vigueur avec la saison 2012-13.

Les difficultés de lisibilité des comptes soulevées par certains commissaires sont dues en partie au fait que le GTG a changé de plan ainsi que de logiciel

comptable en avril 2011, alors que le budget y relatif avait été établi précédemment et que les montants ont du être redistribués dans de nouvelles rubriques lors de l'établissement des comptes.

Concernant la question des cachets des artistes, il a été reconnu par la présidente du conseil de fondation que cette appellation retranscrit la réalité de manière faussée puisque le mot est utilisé pour désigner des salaires. Il a été rappelé que le Tribunal fédéral a confirmé qu'en ce qui concerne les cachets attribués aux solistes, il s'agit bel et bien de rémunérations faisant partie de contrats de travail régis par le Code des obligations, et non de contrats de mandats. Dans la mesure où ce rapport est régi par un contrat de travail le GTG est l'employeur et peut donc déduire un impôt à la source sur le salaire.

Interpellés par un commissaire sur l'opportunité de maintenir l'atelier de perruques-maquillages, les membres de la fondation ont rappelé que les 5 personnes employées sont indispensables non seulement pour la confection des 22 perruques neuves réalisées pour la saison 2011-12, mais aussi pour les maquillages et les aménagements sur des perruques existantes (l'atelier gère un patrimoine de plus de 1500 perruques, 187 masques et 68 demi-masques) pour les différentes productions. Le GTG fournit une aide à plusieurs autres théâtres subventionnés par la Ville à qui il prête des accessoires et des perruques notamment.

Séance du 3 décembre 2012

Les commissaires et les groupes, après avoir auditionné longuement le GTG le 26 novembre 2012 sur les comptes 2011-2012, n'éprouvent pas le besoin de s'exprimer davantage sur le sujet et demandent de passer au vote directement.

Le président soumet donc au vote la proposition PR-1000 portant sur les comptes de la saison 2011-2012 du Grand Théâtre de Genève. Celle-ci est acceptée par 13 oui (2 UDC, 1 MCG, 3 LR, 1 DC, 2 Ve, 2 S, 2 EàG) et 1 abstention (MCG).

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif et conformément à l'article 10, alinéa 6, lettre c), du statut du Grand Théâtre,

décide:

Article unique. – Le compte rendu du Grand Théâtre de Genève relatif aux comptes de la saison 2011-2012 incluant le rapport de gestion, les comptes, le

bilan et le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 est approuvé.

Annexes consultables sur le site internet du Conseil municipal:

- Compte rendu relatif aux comptes de la saison 2011-2012, Fondation du Grand Théâtre de Genève, du 31 août 2012.
- Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint des comptes annuels 2011-2012, BDO SA, du 31 août 2012.